



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

0.324.661.

Notification
aux Etats ayant participé
à la Conférence des plénipotentiaires
pour l'établissement d'une Organisation européenne
pour l'exploitation de satellites météorologiques
("Eumetsat"), tenue à Genève le 24 mai 1983

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'informer les Etats de ce qui suit :

Le 6 octobre 1988, la République de Finlande et, le 17 octobre 1988, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont déposé leur instrument de ratification du Protocole relatif aux privilèges et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques ("Eumetsat"), conclu à Darmstadt le 1er décembre 1986. Le 6 décembre 1988, le Royaume des Pays-Bas a signé sans réserve de ratification ledit Protocole.

Six Etats étant maintenant liés par ledit Protocole, celui-ci entrera en vigueur le 5 janvier 1989, soit pour le Royaume du Danemark, la République de Finlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Royaume de Norvège, le Royaume des Pays-Bas et le Royaume de Suède.

Berne, le 9 décembre 1988

